

## **INSCRIPTION DES ELEVES PROCEDURE PASSERELLES**

**Mercredi 10 JUILLET 2019 DE 8H à 10H**

### **LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION**

**ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

**Le dossier doit être constitué des pièces suivantes:**

**O La notification d'affectation définitive au lycée Nord.**

**O Photocopies des trois derniers bulletins de notes de l'année précédente;**

**O Photocopie du livret de famille (les parents et l'enfant);**

**O En cas de séparation des parents ou de décision de placement: photocopie du **jugement de divorce** ou **photocopie de l'ordonnance** rendue par le Juge aux Affaires Familiales, faisant apparaître clairement le responsable légal de l'enfant;**

**O Photocopie de la **Pièce d'identité du parent plus celle de l'élève** (*Carte d'Identité ou Passeport*) recto et verso;**

**O Pour les élèves boursiers des autres lycées: Demandez le transfert de bourse vers le lycée Nord auprès de votre établissement d'origine.**

**O 4 **photos d'identités** récentes (*nom de l'élève au verso des photos*);**

**O Le carnet de santé ainsi que la photocopie des vaccins à jour.**

**O La fiche d'infirmerie dûment remplie.**

**O Attestation d'assurance scolaire 2019-2020 (à ramener à la rentrée d'août 2019 si non disponible).**

**O Attestation de recensement pour les + de 16 ans ou la photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).**

**O Photocopie de l'Attestation de Sécurité Routière niveau 2 (ASSR 2).**

**POUR ETRE ADHERENT A LA MAISON DES LYCEENS (MDL)** une côtisation de **5,00€** sous forme de chèque libellé à l'ordre de "Maison des lycéens du Lycée Polyvalent Nord Bois de nêfles" (indiquez le nom de votre enfant au verso) correspondant à une adhésion facultative mais très utile pour la vie des élèves (salle équipée pour des activités sur le midi-deux, évènements culturels, animations lycéennes, voyages etc... )

### **Inscription à la demi-pension**

▣ Un **chèque de 150 €** (à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Nord Bois de Nèfles) **si votre enfant est non-boursier**. Cette somme correspond à une avance sur la demi-pension.

### **Inscription à l'internat :**

Présence obligatoire de l'élève, des responsables et du correspondant qui rempliront la fiche internat sur place. Afin de procéder à l'inscription, voici la liste des pièces à fournir:

- ➔ une photocopie de la pièce d'identité (Carte d'Identité Nationale ou Passeport) du responsable légal et correspondant obligatoire
- ➔ une copie d'un justificatif d'adresse (facture récente) du parent et du correspondant est obligatoire
- ➔ un certificat médical attestant que l'élève n'est atteint d'aucune maladie contagieuse et que son état de santé lui permet de vivre en collectivité, (même pour les internes de cette année).

▣ Un **chèque de 450 €** (à l'ordre de l'Agent comptable Lycée Nord Bois de Nèfles) **si votre enfant s'inscrit à l'internat et qu'il est non boursier**. Cette somme correspond à une avance.

### **Important à savoir :**

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est généralement valable pour une année scolaire complète. Les changements de qualité ne peuvent être envisagés qu'exceptionnellement en fin de trimestre et sur demande écrite et motivée de la famille.

*En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant au proviseur du lycée (Rendez-vous auprès l'assistante sociale du lycée ou des conseillers d'éducation, infirmière).*

**Par avance nous souhaitons à votre enfant une rentrée scolaire réussie.**

Les Conseillers Principaux d'Education.